

**Cent soixante-neuvième session**

169 EX/39 Rev.  
PARIS, le 19 avril 2004  
Original anglais

Point 3.6.3 de l'ordre du jour provisoire

**ETABLISSEMENT D'UNE STRATEGIE CONCERNANT LA PHILOSOPHIE**

**RESUME**

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour provisoire de la 169e session du Conseil exécutif à la demande de la Turquie.

Une note explicative, assortie d'un projet de décision, figure ci-après.

Décision proposée : paragraphe 9.

## NOTE EXPLICATIVE

### Antécédents : La mission de l'UNESCO

1. En 1945, les gouvernements des Etats parties à la Convention créant une Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ont déclaré, au nom de leurs peuples, que "les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix"<sup>1</sup>. Ces défenses seraient établies sur le fondement "de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité"<sup>2</sup>. Si la guerre a été rendue possible par le reniement de l'idéal "de dignité, d'égalité et de respect de la personne humaine et par la volonté de lui substituer, en exploitant l'ignorance et le préjugé, le dogme de l'inégalité des races et des hommes, la nécessité s'impose absolument d'élucider, pour en faire part à l'humanité, des concepts comme la justice, les droits de l'homme, la liberté et la paix, indispensables à la protection de la dignité des êtres humains. C'est en procédant à l'élucidation de ces concepts que l'on édifiera les fondements de la solidarité morale. Or, ce travail d'élucidation revient à la philosophie.

2. L'importance de la philosophie pour l'accomplissement de la mission de l'UNESCO est une évidence. Elle n'est pas, à l'inverse de ce que beaucoup croient, coupée de la vie quotidienne et de ses problèmes. Elle a tout au contraire indéniablement pour fonction de poser le juste diagnostic de ces problèmes et joue par conséquent un rôle lié à la protection des droits de l'homme et au progrès de la paix et du bien-être commun de l'humanité, qui sont des missions fondamentales de l'Organisation. Dans la mesure où elle construit les outils intellectuels nécessaires pour pouvoir procéder à une réflexion et une analyse rigoureuses concernant les concepts essentiels, tels que ceux dont il vient d'être question, dans la mesure où elle donne de meilleures armes pour comprendre le monde et s'interroger sur les problèmes qu'il pose et où elle favorise la réflexion sur les valeurs et les principes, la philosophie est une "école de la liberté".

3. La philosophie peut en effet être considérée comme une école qui enseigne aux êtres humains l'art de parvenir à une liberté intellectuelle et morale digne de ce nom en les aidant à développer leurs facultés de réflexion critique, de jugement indépendant, de raisonnement et d'argumentation et en aiguisant leur regard pour qu'ils puissent repérer, dans ce qui se passe autour d'eux, le moment où la dignité humaine est en jeu. Par là, la philosophie favorise le travail intellectuel de remise en question des dogmes, des paradigmes dominants et des "vérités" établies, qui empêchent l'être humain de développer ses capacités intellectuelles et morales et elle rend au contraire possibles la libre poursuite de la quête intellectuelle et le renouveau des idées au bénéfice de l'humanité.

4. La nécessité d'un programme de philosophie à l'UNESCO a été soulignée dès les origines de l'Organisation. L'une des tâches proposées à l'UNESCO en 1946 par la Commission préparatoire de la première session de la Conférence générale, cette année-là, était la mise au point d'un programme dans le domaine de la philosophie ayant pour objectif *d'inculquer dans l'esprit du public un minimum indispensable de notions philosophiques et morales, choisies de manière à renforcer le respect de la personnalité humaine, l'amour de la paix, la haine du nationalisme étroit et de la règle de la force brutale, la solidarité et le dévouement à l'idéal de la culture*<sup>3</sup>, autant de principes qui représentent les qualités intellectuelles et morales essentielles au maintien de la paix.

---

<sup>1</sup> Préambule de l'Acte constitutif de l'UNESCO (1945).

<sup>2</sup> Ibidem.

<sup>3</sup> Mémoire du Programme de philosophie de l'UNESCO (24 juin 1946) par le Comité des lettres et de la philosophie, sous-section de la philosophie (Ndt traduit de l'anglais).

5. L'UNESCO, lit-on dans le même document, doit interpréter la philosophie dans un *sens large* comme un moyen d'anoblir l'homme et de contribuer à l'instauration de la paix. La philosophie est au coeur non seulement du savoir humain mais aussi de toute activité humaine et son champ est aussi vaste que les domaines de compétence de l'UNESCO<sup>4</sup>.

6. Partant de cette vision large de la philosophie, la Commission avait dressé un plan d'action comportant deux objectifs : (i) mettre des instruments internationaux appropriés au service du progrès des études philosophiques et (ii) mettre la philosophie au service de l'éducation internationale des nations. Il était indiqué de plus que ces deux objectifs devaient s'accompagner d'une action de promotion sans trêve des différentes traditions philosophiques, ainsi que de "confrontations de la philosophie pure avec les problèmes concrets du monde moderne"<sup>5</sup>.

7. En février 1995, des philosophes se sont réunis à Paris pour adopter *la Déclaration de Paris pour la philosophie*<sup>6</sup> dans laquelle ils déclaraient que tout individu où qu'il se trouve devait avoir le droit de s'engager dans la libre poursuite de la philosophie et que l'enseignement de la philosophie devait être maintenu ou développé là où il existait et mis en place là où il n'existait pas encore. Ils ajoutaient qu'il fallait aider à développer la connaissance des conceptions philosophiques des différentes cultures et en favoriser l'étude comparée, afin de mettre en évidence leurs points communs et leurs divergences.

8. De nos jours, le programme de philosophie, tel qu'il est énoncé dans le document 32 C/5 relève de la Division de la prospective, de la philosophie et des sciences humaines. Le Directeur général a fait des efforts méritoires pour rénover le programme et pour lancer des projets efficaces et visibles comme la Journée de la philosophie à l'UNESCO, largement célébrée de par le monde. Ces activités sont particulièrement utiles en ce sens qu'elles contribuent aux efforts déployés pour appeler l'attention des médias, et partant, du public, sur le rôle de la philosophie, en particulier dans les pays où le programme scolaire ne prévoit pas encore d'enseignement officiel de la philosophie. En outre, il paraît nécessaire de mettre au point une stratégie cohérente pour les deux secteurs de la Division, à savoir les études prospectives et les sciences humaines.

---

<sup>4</sup> "Il ne suffit pas de combattre l'analphabétisme : il nous faut aussi dresser la liste des livres que les hommes doivent lire. Il ne suffit pas de travailler ensemble à faire des découvertes scientifiques : chacun doit comprendre que la valeur de la science ne réside pas tant dans ses applications [...] que dans l'émancipation de l'esprit humain et dans la création d'une vaste communauté spirituelle par-delà tous les clans et tous les empires. S'agissant des moyens de communication de masse, ils peuvent être utilisés à n'importe quelle fin ... les finalités et les valeurs assignées à chaque [secteur] sont la matière même de la philosophie", *ibidem* (Ndt traduit de l'anglais).

<sup>5</sup> Ibidem.

<sup>6</sup> Cette déclaration a été adoptée par :

Ruben G. Apressian (Institut de philosophie de l'Académie des sciences de Moscou, Fédération de Russie), Tanella Boni-Kone (Université d'Abidjan, Côte d'Ivoire), Tzotcho Boyadjiev (Université Saint Clément Ohrid, Sophia, Bulgarie), In-Suk Cha (Secrétaire général de la Commission nationale coréenne pour l'UNESCO, Séoul, République de Corée), Marilena Chaui (Université de Sao Paulo, Brésil), Donald Davidson (Université de Berkeley, Etats-Unis), Souleymane Bachir Diagne (Université de Dakar, Sénégal), François Dossou (Université nationale du Bénin, Cotonou, Bénin), Michael Dummett (Oxford, Royaume-Uni), Artan Fuga (Université de Tirana, Albanie), Humberto Giannini (Université de Santiago du Chili, Chili), Paulin J. Hountondji (Université nationale du Bénin, Cotonou, Bénin), Ionna Kuçuradi (Secrétaire générale de la Fédération internationale des sociétés de philosophie, Ankara, Turquie), Dominique Lecourt (Université de Paris VII, Paris, France), Nelly Motroshilova (Université de Moscou, Fédération de Russie), Satchidananda Murty (Vice-Président de la Fédération internationale des sociétés de philosophie, Inde), Ulrich Johannes Schneider (Université de Leipzig, Allemagne), Peter Serracino Inglott (Recteur de l'Université de Malte), S. E. Mohammed Allal Sinaceur (ancien Directeur de la Division de la philosophie de l'UNESCO, Rabat, Maroc), Richard Shusterman (Université Temple, Philadelphie, Etats-Unis), Fathi Triki (Doyen de la Faculté de littérature et de sciences sociales de Sfax, Tunisie), Susana Villavicencio (Université de Buenos Aires, Argentine).

## Projet de décision proposé

9. Compte tenu des éléments présentés dans les documents susmentionnés et des études sur la philosophie à l'UNESCO, il est proposé au Conseil d'adopter le projet de décision ci-après :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant l'importance de la philosophie et le concours qu'elle peut apporter aux êtres humains dans la conduite de leurs affaires,
2. Prenant note avec satisfaction des efforts que déploie le Directeur général pour donner un nouvel élan au Programme de philosophie de l'UNESCO,
3. Considérant la nécessité d'études philosophiques à orientation pratique liées aux problèmes planétaires auxquels le monde contemporain est confronté,
4. Tenant compte de la nécessité de fonder l'ensemble des programmes de l'UNESCO sur des concepts rigoureux ainsi que sur la réflexion et l'analyse philosophiques,
5. Soulignant la nécessité de promouvoir plus largement l'éducation philosophique et l'enseignement de la philosophie,
6. Ayant examiné le document 169 EX/39 Rev.,
7. Demande au Directeur général de lui proposer à sa 171e session une stratégie concernant la philosophie, qui serait rédigée en étroite consultation avec les Etats membres, les ONG intéressées et des personnalités éminentes.